MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE

Réf : 1133 /MPGG/MMN/2016 007

Genève, le 05 octobre 2016

Madame la Rapporteuse spéciale ,
Messieurs les Rapporteurs spéciaux,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication conjointe datant du 22 septembre 2016 par laquelle vous avez bien voulu solliciter de la part du Gouvernement gabonais toutes informations ou commentaires concernant des allégations d'arrestation et de détention arbitraires survenues suite aux résultats provisoires de l'élection présidentielle du 27 août dernier publiés par le Ministère de l'Intérieur gabonais.

A cet effet, je voudrais vous assurer que votre questionnaire a déjà été transmis aux autorités gabonaises compétentes et que je ne manquerai pas de vous informer de toute suite y relative.

Dans l'attente des réponses complémentaires du Gouvernement gabonais, je voudrais succinctement, porter à votre connaissance ce qui suit :

Comme vous l'avez si bien relevé, le processus électoral qui s'est déroulé le 27 août dernier au Gabon dans un climat global de paix et de transparence a malheureusement pris une tournure dramatique à la suite de la publication des résultats provisoires par le Ministre de l'Intérieur gabonais, le 31 août 2016. En effet, il s'en est suivi, automatiquement, des actes de pillages, de casse et de violences de toutes sortes que nous regrettons tous. C'est dans ce contexte que les forces de sécurité ont été contraintes d'intervenir afin de mettre fin à la violence et d'assurer la protection des biens et personnes sur l'ensemble du territoire gabonais. Aussi, de nombreuses personnes soupçonnées d'avoir porté atteinte à l'ordre public ont-elles été arrêtées. A l'issue des enquêtes menées pour la circonstance, le Procureur de la République Gabonaise a indiqué que plusieurs personnes ont été relâchées. (407 personnes ont été relâchées. 393 autres déférées au parquet, dont 323 ont été remises en liberté, 31 ont été incarcérées et 39 autres sont en détention préventive). Dans le même ordre d'idée, une action du Gouvernement gabonais est pendante devant la Cour Pénale Internationale pour établir les responsabilités de ces violences postélectorales et punir leurs auteurs.

Tél. + 41 (0) 22 731 68 69
Fax + 41 (0) 22 731 68 47
23, avenue de France – CH 1202 Genève
Case Postale 12 - CH 1211 Genève 7 (Suisse)
E-mail : mission.gabon@ties.itu.int

Le recours à toutes ces procédures judiciaires témoigne de l'attachement de mon pays aux principes de la démocratie, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales consacrées dans la constitution gabonaise, tels qu'ils résultent des instruments juridiques auxquels le Gabon est partie : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle de Droits de l'homme de 1948, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, le Pacte international relatif aux droits civils, entre autres.

Tout en saluant votre professionnalisme caractérisé par l'impartialité et la neutralité dont vous faites preuve, vis à vis de cette crise postélectorale au Gabon, je voudrais vous assurer de la coopération pleine et entière de mon pays pour tirer au clair ces faits portés à votre attention.

Veuillez agréer, **Madame la Rapporteuse spéciale, Messieurs les Rapporteurs spéciaux,** l'expression de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE GABONAISE
MISSION PERMANENTE ONU GENEVE

Marianne Odette BIBALOU BOUNDA
Ambassadeur, Représentant Permanent

Madame Agnès Callamard
Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Monsieur Maina Kiai
Rapporteur spécial sur le droit de réunion Pacifique et la liberté d'association

Monsieur Michel Forst
Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Monsieur David Kaye
Rapporteur spécial sur la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression